

90

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras**

Nombre des membres
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 23 juin à 20h00.

Nombre de membres
Présents : 41

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni
en salle polyvalente de Tincques sur convocation du 12 juin 2008.
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres
Votants : 41

Excusé ayant donné pouvoir : M. BECOURT ayant donné pouvoir à M. CARTON

Objet de la délibération
Implantation des éoliennes

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Au préalable de la présentation et des échanges sur le projet global d'implantation des éoliennes sur le territoire, Monsieur le Président fait un rappel de l'historique du travail sur l'éolien et du partenariat engagé avec la Société OSTWIND INTERNATIONAL.

Monsieur le Président souhaite que la position du conseil communautaire, qui a consistée jusqu'alors à ce que la Communauté ne travaille que sur les implantations générales et sur l'approche paysagère, soit réaffirmée.

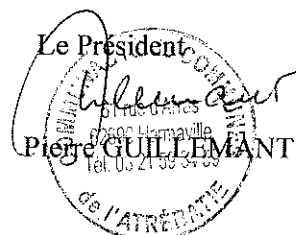
Il propose donc aux conseillers communautaires de confirmer qu'en aucun cas la Communauté de l'Atrébatie ne s'impliquerait dans les implantations à la parcelle. Seul l'opérateur, sur la base des éléments techniques, est en mesure de faire des choix objectifs et techniques sur les localisations précises.

L'ensemble des démarches relatives au dépôt des permis de construire s'inscrit dans un cadre contractuel entre la Communauté de Communes de l'Atrébatie, pilote de l'opération et la société OSTWIND INTERNATIONAL, chargée de sa réalisation technique.

Après échanges avec le conseil communautaire, l'assemblée délibère à l'unanimité sur ce principe de travail qui consiste à ne pas s'impliquer sur les localisations précises des parcelles.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : - 2 JUIL. 2008



Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE le 30 juin 2008.

